

Note d'information complémentaire pour consentement préalable à un acte d'imagerie médicale **Examen endoscopique**

Cette fiche d'information, rédigée par le Syndicat National des Centres Hospitaliers Vétérinaires, est destinée aux propriétaires des animaux devant subir un examen endoscopique.*

Remise lors de la consultation d'admission, elle fait partie du consentement éclairé que le vétérinaire vous doit et est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information délivrée par le Docteur Vétérinaire que vous avez rencontré. Ce document vous expose les raisons de l'acte qui va être pratiqué, son déroulement, les conséquences habituelles et les risques de complications fréquentes ou rares possibles, ainsi que le coût et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé. Les conditions du suivi sont également précisées. Ce document complémentaire de l'information orale que vous avez reçue, vous permet donc d'avoir le délai de réflexion nécessaire à votre prise de décision, partagée avec le vétérinaire.

Qu'est-ce qu'un examen endoscopique ? Pourquoi un tel examen vous est-il proposé ?

Un examen endoscopique est une méthode d'exploration visuelle médicale ou industrielle de l'intérieur d'une cavité inaccessible à l'œil. L'instrument utilisé, appelé endoscope ou fibroscope, est composé d'un tube optique muni d'un système d'éclairage, couplé à une caméra vidéo. En médecine vétérinaire, il est obligatoirement réalisé sous anesthésie générale. L'endoscopie médicale consiste en des examens spécifiques par organe. Elle peut être utilisée soit pour un diagnostic (ex : visualisation de lésions spécifiques, prise de biopsies de la muqueuse digestive, urogénitale, ou respiratoire, réalisation d'un lavage broncho-alvéolaire), soit pour une intervention (ex : dilatation d'une sténose au ballonnet, retrait d'un corps étranger gastrique, vaginal, nasal, nasopharyngé, ou bronchique, pose d'un stent trachéal ou urétral).

*L'appareil respiratoire est exploré par un examen rhinoscopique (cavités nasales, nasopharynx) souvent combiné à un examen tomodensitométrique (ou scanner), un examen laryngoscopique (pharynx, larynx), ou un examen bronchoscopique (larynx, trachée, bronches) éventuellement associé à un lavage broncho-alvéolaire (envoi de liquide stérile au sein de l'arbre bronchique, retrait puis analyse).

*Le tube digestif est exploré par un examen gastroscopique (œsophage, estomac, voire duodénum sur un chien de gabarit moyen ou grand) et/ou un examen coloscopique (rectum, colon, voire iléon).

*L'appareil urogénital est exploré par un examen cystoscopique (vagin, urètre, vessie).

Préparation à l'examen endoscopique :

L'examen endoscopique est réalisé sous anesthésie générale. Il s'agit d'une anesthésie volatile (gazeuse) qui permet d'offrir une sécurité maximale au patient. Un bilan sanguin pré-anesthésique peut être demandé par le clinicien qui réalise cet examen si aucun bilan récent n'est présenté, ou si l'état général de votre animal l'impose. Une période de jeûne hydrique (supprimer la nourriture mais laisser à boire) de 6 à 12 heures est nécessaire avant de réaliser l'anesthésie pour minimiser le risque, toujours présent, de régurgitation et de fausse déglutition (passage de nourriture dans la trachée).

Votre animal sera anesthésié par voie intra-veineuse, à l'aide de divers médicaments injectés via un cathéter placé sur une veine d'un membre. Ce cathéter est mis en place stérilement, après tonte large et antiseptie du site de pose. Une fois l'anesthésie induite, votre animal sera intubé : une sonde sera placée dans la trachée afin de lui permettre de poursuivre en anesthésie inhalée.

Les complications de l'anesthésie :

Les réactions allergiques aux produits anesthésiques injectés initialement par voie IV sont exceptionnelles et concernent moins de 0,5% des cas. L'intubation endo-trachéale peut être à l'origine de raclements de gorge et/ou de toux dans les jours qui suivent l'examen. Une réaction inflammatoire veineuse (phlébite) au niveau du site de pose du cathéter, compliquée ou non d'une infection, est une complication rare (moins de 2% des cas) qui se révèle dans les 2 semaines suivant l'examen et peut nécessiter des soins spécifiques.

Toute anesthésie générale comporte des risques de défaillance cardio-respiratoire pouvant entraîner des séquelles graves, voire irréversibles et dans des cas extrêmes, provoquer la mort de votre animal. Le risque de mortalité anesthésique varie de 0,12% pour un animal en bonne santé à 17% pour un animal fortement débilité.

Les complications de l'examen endoscopique :

Les complications directes de l'examen endoscopique sont rares. Une perforation de la paroi est possible, principalement dans un contexte de fragilité de la paroi digestive ou urinaire infiltrée par un processus tumoral, lors de l'exploration d'un ulcère digestif profond, lors de la dilatation d'une sténose cicatricielle, ou lors du retrait d'un corps étranger contondant (notamment oesophagien). Une intervention chirurgicale peut alors être nécessaire. La prise de biopsies digestives ou respiratoires peut provoquer des saignements superficiels, dans la majorité des cas résolutif spontanément dans les 24 à 72 heures après l'examen. La réalisation d'un lavage broncho-alvéolaire peut occasionner une baisse de la saturation en oxygène lors de l'examen, suivi dans de rares cas d'un arrêt respiratoire, voire un décès du patient.

Le coût de l'examen endoscopique :

Au moment de l'admission, le vétérinaire vous donnera un **budget prévisionnel** qui correspond à l'examen endoscopique, à l'analyse des prélèvements réalisés au cours de cet examen, aux éventuels soins accompagnant l'examen endoscopique et l'hospitalisation qu'il est en mesure de prévoir. En fonction de l'évolution, de complications, de la façon dont réagit votre animal, il **pourra être soumis à des variations**. Un éventuel budget complémentaire vous sera expliqué.

Durée d'hospitalisation :

La durée d'hospitalisation varie de quelques heures à quelques jours selon le contexte qui a motivé l'examen, et les éventuelles complications.

Retour à domicile :

Selon l'heure de la journée à laquelle est réalisé l'examen, votre animal sera autorisé à rentrer à la maison le soir même ou le lendemain, à moins qu'il ne soit gardé, avec votre accord, dans un contexte d'hospitalisation pour d'autres investigations ou pour traitement.* En cas de sortie, un clinicien sera disponible quand vous viendrez chercher votre animal pour vous donner des instructions concernant les repas et exercices autorisés, si besoin.

(*) Les frais de prise en charge des éventuelles autres investigations et les coûts du traitement ne sont pas inclus dans les frais d'endoscopie.

Autres sources d'information :

Vous pouvez trouver des informations complémentaires concernant les maladies, les techniques chirurgicales, les signes cliniques présentés par votre animal sur les sites des Centres Hospitaliers Vétérinaires et du SNCHV.

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)